



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

**Participation du public – Note de présentation du projet de texte**

**Projet d'arrêté encadrant la pêche professionnelle du bulot dans le secteur de la  
baie de Granville**

**Contexte et objectifs du projet de texte :**

Les instances officielles créées par l'accord international de la Baie de Granville signé le 4 juillet 2000 par la France et le Royaume-Uni ont décidé, le 26 juin 2014, de soumettre la pêche du bulot dans les eaux de la baie de Granville soumises à l'accord susvisé à l'obligation de détention d'une licence de pêche pour cette espèce.

Le présent projet d'arrêté vous est proposé pour mettre en œuvre en droit français cette décision.

**Dates et lieux de la consultation :**

La consultation est ouverte du 01/08/2014 au 22/08/2014 sur le site suivant :  
<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous pouvez également adresser dans ce même délai vos observations à l'adresse suivante :

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture  
Tour Voltaire  
1, place des Degrés,  
92 055 LA DEFENSE